



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E48388

VALABLE JUSQU'AU 10/12/2025

ÉDITÉ LE

15/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1979

Forme juridique : SARL

Capital : 50 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AURILLAC B 316 644 970

Siret : 316 644 970 00014

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 71 55/-1

Assurance Responsabilité Travaux :

SMA SA 1258000/002 83212/0

Assurance Responsabilité Civile :

SMA SA 1258000/002 83212/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2024

Raison sociale : ENTREPRISE VILLARET

48 FAUBOURG NOTRE DAME
15300 MURAT

Téléphone : 04 71 20 02 97

Portable : 06 37 96 69 96

Site Internet : www.villaret.fr

E-mail : anne.villaret@villaret.fr

Responsabilité légale :

VILLARET ANNE CO-GÉRANTE

Fax : 04 71 20 16 98

Effectif moyen : 28

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	23/11/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	11/12/2023
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	23/11/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	21/09/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	21/09/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.